

## INSCRIPTIONS 2023-2024 CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

Afin de régler les droits annuels de scolarité pour le Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais, différentes formules de paiement sont proposées. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer la formule choisie à l'aide du coupon-réponse ci-joint **au plus tard le 30 juin 2023**. **En l'absence de ce coupon-réponse, une facturation selon la formule 2 (paiement en 1 fois) sera systématiquement appliquée.**

### FORMULE 1 : SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC :

**= LE PRELEVEMENT MENSUEL en 9 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 135 €) :**

Les dates de prélèvement seront les suivantes (envoi possible d'un échéancier sur simple demande courant septembre 2023) :

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - 10 novembre 2023 | - 10 avril 2024   |
| - 11 décembre 2023 | - 10 mai 2024     |
| - 16 janvier 2024  | - 10 juin 2024    |
| - 12 février 2024  | - 10 juillet 2024 |
| - 11 mars 2024     |                   |

Si vous optez pour cette formule, vous devez impérativement **joindre au coupon-réponse + le mandat de prélèvement dûment rempli, daté, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire au format IBAN/BIC.**

→ Pour les familles ayant déjà choisi ce mode de règlement l'an passé, il **est impératif de nous retourner le coupon-réponse avec la formule choisie** et, **seulement en cas de changement de coordonnées bancaires**, de l'accompagner d'un **nouveau RIB et d'un nouveau mandat de prélèvement.**

### Formule 2 = Règlement en 1 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 15 €) :

Vous recevrez directement à votre domicile 1 facture en février 2024 à régler directement par chèque bancaire au centre d'encaissement ou **en ligne grâce aux indications mentionnées sur la facture** ou par chèques-vacances à remettre **au Trésor Public de Thouars**, ou en espèces chez un buraliste agréé grâce au datamatrix figurant sur la facture.

### Formule 3 = Règlement en 3 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 45 €) :

Vous recevrez directement à votre domicile 1 facture par trimestre (fin décembre 2023, fin mars et fin juin 2024), à régler directement par chèque bancaire au centre d'encaissement ou **en ligne grâce aux indications mentionnées sur la facture** ou par chèques-vacances à remettre **au Trésor Public de Thouars**, ou en espèces chez un buraliste agréé grâce au datamatrix figurant sur la facture.

### Formule 4 = Le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans :

**Nouveauté** : Les jeunes âgés de 18 ans en 2023-2024 ont la possibilité de régler leurs droits de scolarité par le biais de leur tirelire Pass Culture (cf offres disponibles sur la plateforme Pass Culture).

N.B. **Le droit forfaitaire d'inscription de 25€** n'est pas concerné par ce document. Il est à régler à l'inscription avec votre dossier d'inscription, directement auprès du Conservatoire de Musique par chèque bancaire **à l'ordre de RR CA2B Conservatoire de Musique** ou carte bancaire ou espèces.



## COUPON-REPONSE CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

### A déposer au Conservatoire de Musique ou à retourner à :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Service Conservatoire de Musique  
27, bd Colonel Aubry – BP 90184 – 79304 Bressuire cedex ou [conservatoire@agglo2b.fr](mailto:conservatoire@agglo2b.fr)

### AVEC VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM et Prénom du ou des Responsable(s) : .....

.....

Adresse de facturation : .....

Code Postal - Ville : .....

NOM et Prénom du ou des élève(s) : .....

.....

### CHOIX DU MODE DE PAIEMENT :

**Formule 1** : Prélèvement mensuel en 9 fois (de novembre 2023 à juillet 2024) avec **fourniture du mandat de prélèvement dûment rempli (voir au verso) et RIB pour les nouveaux inscrits ou en cas de changement de coordonnées bancaires.**

**Formule 2** : Paiement en 1 fois sur facture (début mai 2024).

**Formule 3** : Paiement en 3 fois sur facture (fin décembre 2023, fin mars et fin juin 2024).

**Formule 4** : **Offre Pass Culture** pour les jeunes de 18 ans en 2023-2024.

Date et signature du ou des Responsable(s) :